

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2189

22 juillet 2016

SOMMAIRE

Arista SA SICAV-SIF	105048	OCM Luxembourg Park Holdings S.à r.l.	105033
Asia-Pacific Property Fund Partnership SCSp	105070	Odyssey Luxembourg IP Holdings 1 S.à r.l.	105030
Blackfish S.A.	105034	OHL Investments 1407 S.A.	105036
Crown South America S.A.	105049	OHL Investments S.A.	105034
Denova S.à r.l.	105066	OMNOVA Solutions Lux S.à r.l.	105045
Dentsply BX S.à r.l.	105061	OP DE GENN, Hôtel-Restaurant	105046
DETEGO Group S.A.	105033	Oryx Asset S.A.	105030
Fondation PCDB, Fondation Patrimoine du Château et du Domaine de Bornem	105026	Panker Invest S.à r.l.	105048
Georgia-Pacific S.à r.l.	105030	Parque Principado S.à r.l.	105048
Global Atlantico S.à r.l.	105046	Pasing Munich Arcaden S.à r.l.	105049
Green Containership Group Luxembourg S.à r.l.	105033	Patron Capital Investments S.à r.l.	105060
Luna Bianca S.à r.l.	105072	Pentavest S.à r.l.	105036
M.G.S. s.à r.l.	105047	Phadia Luxembourg Holdings S.à r.l.	105061
Mojo Digital One Co-Invest Smava	105045	Piano Holdings S.A.	105065
Myra S.à r.l.	105026	Pictet Select	105066
Nos Forêts Au Luxembourg S.C.I.	105031	Pinnacle Holdco S.à r.l.	105070
O3 Asset Value SICAV	105047	Pinnacle S.à r.l.	105072
OCM Luxembourg EPF III QIF Holdings S.à r.l.	105031	Plochingen S.à r.l.	105072
OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l.	105031	Valorlife Holdings S.A.	105034
		Walsheim Sàrl	105046

Myra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.505.

—
Par résolutions prises en date du 28 décembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Barry Porter, avec adresse professionnel au 25, Bank Street, E145LE Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2015;

2. Nomination de John Keen, avec adresse professionnelle au 1, Finsbury Circus, Alvarez and Marsal, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 201611128/15.

(160083919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Fondation PCDB, Fondation Patrimoine du Château et du Domaine de Bornem, Fondation.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg G 226.

—
Revue limitée sur les états financiers au 31 décembre 2015

INDEX

Rapport sur les états financiers

Bilan

Comptes de profits et pertes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers ci-joints de la fondation «PATRIMOINE DU CHATEAU ET DU DOMAINE DE BORNEM», en abrégé Fondation PCDB, constitués du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2015.

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2015, ainsi que de tout contrôle interne que la direction peut juger nécessaire à la présentation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste à présenter une conclusion sur le bilan et le compte de profits et pertes joints arrêtés au 31 décembre 2015. Nous avons effectué notre analyse conformément à la norme internationale relative aux missions d'examen (ISRE 2400, version révisée), Missions d'examen des états financiers historiques. La norme ISRE 2400 (révisée) exige que nous présentions une conclusion par laquelle nous sommes tenus de signaler tout fait constaté qui nous mènerait à penser que les états financiers, pris dans leur ensemble, ne sont pas préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au cadre applicable en matière d'information financière. Cette même norme nous impose également de respecter des règles de déontologie pertinentes.

L'analyse des états financiers conformément à la norme ISRE (révisée) constitue une mission de certification limitée. Le réviseur exécute des procédures consistant principalement à interroger la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, en mettant en œuvre des procédures d'analyse, et à évaluer les informations ainsi obtenues.

Les procédures mises en œuvre lors d'un tel examen sont substantiellement moins importantes que les procédures mises en œuvre lors d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit. C'est la raison pour laquelle nous n'exprimons pas ici un avis de commissaires aux comptes sur lesdits états financiers.

Fondement de notre avis avec réserves

Les états financiers comportent les éléments suivants:

- Collection d'œuvres d'art, de meubles anciens, de tableaux et de bibliothèque pour un montant total de 3.852.510 EUR (dont une estimation a été effectuée pour la dernière fois par Sotheby's en avril 2008);

- Collection d'attelages et de harnais pour un montant total de 825.000,00 EUR (dont une estimation a été effectuée pour la dernière fois par Patrick SCHROVEN en août 2009);

La valeur historique d'apport a été maintenue dans les comptes annuels pour les éléments précités, et ce, depuis la constitution de la société. Aucune valorisation récente n'a été faite en rapport avec ces éléments afin de déterminer si une correction de valeur était nécessaire ou non, c'est pourquoi, nous n'avons pas d'assurance sur la valeur reprise au bilan de la société concernant ces éléments.

Conclusion avec réserves

Sur la base de notre analyse, hormis les effets potentiels de la question évoquée dans le paragraphe intitulé Fondement de notre avis avec réserves, nous n'avons rien constaté qui puisse nous porter à croire que lesdits états financiers ne représentent pas fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la fondation «PATRIMOINE DU CHATEAU ET DU DOMAINE DE BORNEM», en abrégé Fondation PCDB, arrêtée au 31 décembre 2015.

A Luxembourg, le 13 avril 2016.

FPS Audit & Expertise S.à r.l.

Cabinet de révision agréé

Représenté par Patrick Sganzerla

Réviseur d'entreprises agréé, gérant / associé

*Bilan au 31 décembre 2015
(Exprimé en EUR)*

ACTIF	2015	2014
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles		
Autres installations, outillage et mobilier	4,707,010.01	4,622,009.01
Immobilisations financières		
Titres ayant le caractère d'immobilisations	744,000.00	744,000.00
	<u>5,451,010.01</u>	<u>5,366,009.01</u>
Actif circulant		
Créances		
Autres créances		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	87.33	87.33
Valeurs mobilières et autres instruments financiers		
Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers	2,008,907.51	1,739,123.16
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	299,102.87	648,791.24
	<u>2,308,097.71</u>	<u>2,388,001.73</u>
Comptes de régularisation	2,533.20	2,952.21
TOTAL	<u>7,761,640.92</u>	<u>7,756,962.95</u>
PASSIF		
Capitaux propres		
Apports des fondateurs	7,848,500.01	7,848,500.01
Résultats reportés	(106,248.91)	(48,917.96)
Résultats de l'exercice	(36,397.58)	(57,330.95)
	<u>7,705,853.52</u>	<u>7,742,251.10</u>
Dettes non subordonnées		
Dettes sur achats et prestations de services		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	55,787.40	14,711.85
	<u>55,787.40</u>	<u>14,711.85</u>
TOTAL	<u>7,761,640.92</u>	<u>7,756,962.95</u>

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2015 (exprimé en EUR)

CHARGES	2015	2014
Charges en relation avec l'objet de la fondation	8,579.21	9,101.74
Autres charges externes	32,161.03	41,956.49
Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant.		
Moins-values de cessions des valeurs mobilières	48,787.69	27,461.03
Intérêts et autres charges financières		
- autres intérêts et charges	694.81	15.50
TOTAL	<u>90,222.74</u>	<u>78,534.76</u>

PRODUITS

Produits des éléments financiers de l'actif circulant

- autres produits	53,189.23	17,242.67
Autres intérêts et autres produits financiers		
- autres intérêts et produits financiers	635.93	3,961.14
Perte de l'exercice	36,397.58	57,330.95
TOTAL	90,222.74	78,534.76

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015

Note 1^{er}. Généralités. La Fondation a été constituée en date du 3 avril 2013 par devant Maître Cosita DELVAUX, acte publié au Mémorial C n° 1670 du 12 juillet 2013.

La Fondation a été constituée pour une durée illimitée et est gérée par un conseil d'administration de sept membres.

La Fondation a pour objet d'assurer la pérennité des activités du château et du domaine de Bornem,

d'une part en finançant:

- l'entretien du patrimoine mobilier et artistique dédié au château et au domaine de Bornem (collections d'oeuvres d'art, de meubles anciens, d'attelages et de harnais),

- l'achat et la restauration d'œuvres d'art et de mobilier, de tableaux,

et, d'autre part en contribuant à financer en cas de besoin:

- l'entretien du domaine de Bornem, château et dépendances, chapelle, maisons, etc.

- la prise en charge des frais de personnel employé et voué à la gestion et à l'entretien du domaine et du château de Bornem.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Note 2. Principes, Règles et méthodes comptables et d'évaluation. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en Euros (EUR). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan,

- le prix d'acquisition des immobilisations financières exprimé dans une autre devise que la devise du bilan reste converti sur la base du cours de change du jour de la transaction,

- tous les autres postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan,

- tous les postes du passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes, les bénéfiques et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'apport par le fondateur lors de la constitution de la Fondation.

Evaluation des immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées par des parts d'une Fondation qui sont destinées à être conservées durablement par la Fondation.

Chaque immobilisation financière est renseignée à sa valorisation d'apport par le fondateur lors de la constitution de la Fondation.

Evaluation des créances

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières

Le prix de revient des valeurs mobilières est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré. Des corrections de valeur sont appliquées individuellement dans le cas où la valeur estimée de réalisation (prix de marché) est inférieure au prix d'acquisition.

Pour des raisons de prudence, les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées à l'actif du bilan. Au 31 décembre 2015, elles se sont élevées à 158,231.35 EUR.

Note 3. Immobilisations corporelles.

	2015	2014
	EUR	EUR
Prix d'acquisition, au début de l'exercice	4,622,009.01	4,581,700.01
Entrées au cours de l'exercice	85,001.00	40,309.00
Sorties au cours de l'exercice	-	-
Prix d'acquisition, à la fin de l'exercice	<u>4,707,010.01</u>	<u>4,622,009.01</u>
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice	4,707,010.01	4,622,009.01

Note 4. Immobilisations financières.

	2015	2014
	EUR	EUR
Prix d'acquisition, au début de l'exercice	744,000.00	744,000.00
Entrées au cours de l'exercice	-	-
Sorties au cours de l'exercice	-	-
Prix d'acquisition, à la fin de l'exercice	<u>744,000.00</u>	<u>744,000.00</u>
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice	744,000.00	744,000.00

Note 5. Valeurs mobilières.

	2015	2014
	EUR	EUR
Prix d'acquisition, au début de l'exercice	1,772,639.34	718,592.62
Entrées au cours de l'exercice (*)	572,179.26	1,197,626.24
Sorties au cours de l'exercice (*)	(260,852.32)	(143,579.52)
Prix d'acquisition, à la fin de l'exercice	2,083,966.28	1,772,639.34
Corrections de valeur, au début de l'exercice	(33,516.18)	(8,024.05)
Corrections de valeur de l'exercice	(46,070.39)	-
Reprises de corrections de valeur de l'exercice	4,527.80	-
Corrections de valeur, à la fin de l'exercice	<u>(75,058.77)</u>	<u>(33,516.18)</u>
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice	2,008,907.51	1,739,123.16

(*) Au cours de l'année 2015, les frais sur les transactions de valeurs mobilières ont été intégrés dans les prix d'achat/vente de ces valeurs mobilières.

Note 6. Personnel. La Fondation n'a pas employé de personnel au cours de l'exercice.

Note 7. Échéance des créances.

Exprimé en EUR	-1 an	+1 an	+5 ans	Total
Intérêts courus non échus sur obligations	87.33			87.33
	<u>87.33</u>			<u>87.33</u>

Note 8. Échéance des dettes non subordonnées.

Exprimé en EUR	-1 an	+1 an	+5 ans	Total
Dettes sur achats et prestations de services	55,787.40			55,787.40
	<u>55,787.40</u>			<u>55,787.40</u>

Budget 2016

Charges	
Charges prévues en relation avec l'objet de la Fondation	20.000 €
Autres charges externes	30.000 €
Correction de valeurs sur éléments de l'actif financiers	50.000 €
Intérêts et autres charges financières	500 €
Bénéfice provisionnel de l'exercice	<u>556.000 €</u>
TOTAL	656.500 €
Produits	
Dons	600.000 €

Produits des éléments financiers de l'actif circulant	55.800 €
Autres Intérêts et produits financiers	700 €
TOTAL	656.500 €

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016116120/201.

(160090460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

Odyssey Luxembourg IP Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.790.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111142/9.

(160083826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Oryx Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 195.970.

- Le mandat de Mons. David Moscato, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est terminé avec effet au 18 mai 2016.

- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, avec effet au 18 mai 2016.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2016111147/15.

(160084040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Georgia-Pacific S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 114.101.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.134.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 28 octobre 2015 entre:

- GP Acquisition Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155945,

et,

- FP Finance Holdings LP, un exempt limited partnership établi et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50, Cedar Avenue, HM 11 Hamilton, Bermudes, et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, sous le numéro 50317.

que les 4.564.040 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par GP Acquisition Holding S.à r.l., susnommée, à FP Finance Holdings LP, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par FP Finance Holdings LP, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mai 2016.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2016111693/30.

(160084337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

OCM Luxembourg EPF III QIF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.417.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111148/10.

(160084989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

OCM Luxembourg EPF III Runway Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ILS 65.924,74.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111149/10.

(160084366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Nos Forêts Au Luxembourg S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-9780 Winrange, 61, Maison.

R.C.S. Luxembourg E 5.887.

L'an deux mille seize, le trente mars.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Diekirch

Ont comparu:

1) 1) Madame Suzanne GUILLAUME (1947 1219 08014), retraitée, née à Bastogne (B) le 19 décembre 1947, demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux, rue des Papeteries 54,

Et son époux;

2) Monsieur Armand BEAUPAIN (1944 0511 29895), retraité, né à Bovigny (B), le 11 mai 1944, demeurant à B- 1325 Chaumont-Gistoux, rue des Papeteries 54,

3) Madame Donatienne BEAUPAIN, enseignante, née le 24 juillet 1978 à Leuven (B), demeurant à B-7050 Masnuy-St- Pierre, 8, Rue du Bouillon;

4) Monsieur David BEAUPAIN, employé, né le 31 janvier 1981 à Leuven (B), demeurant à B-1325 Chaumont Gistoux, 54, Rue des Papeteries;

5) Monsieur François BEAUPAIN, sans profession, né le 21 août 1983 à Kodakara (Inde), demeurant à B-6211 Mellet, 147A, Chaussée de Bruxelles.

Lesquels comparants, présents ou tels que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société civile immobilière Nos Forêts Au Luxembourg SCI a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

- qu'elle a un capital social de quatre cent quatre-vingt mille euros (480.000.- EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales d'une valeur nominale de mille (EUR 1000.-) chacune, les 480 parts d'intérêts ont été souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Armand BEAUPAIN	170 parts sociales
- Madame Suzanne GUILLAUME	310 parts sociales

- que les comparants sub 1 et sub 2 sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société civile immobilière «Nos Forêts Au Luxembourg SCI» avec siège social à L-9780 Wincrange, Maison 61.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire de la société civile immobilière «Nos Forêts Au Luxembourg SCI» à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

Première Résolution

Monsieur Armand BEAUPAIN et Madame Suzanne GUILLAUME, prénommés, ci-après «les donateurs», déclarent par les présentes vouloir faire usage des dispositions des articles 1075 et suivants du code civil, tel que ces articles ont été modifiés par la loi du 12 mars 1982, lui accordant les pouvoirs de partager leurs biens en partie ou en totalité entre leurs enfants, et de faire donation entre vifs sous titre d'un partage d'ascendants à leurs enfants:

1) Madame Donatienne BEAUPAIN, prénommée, ici présente et qui accepte quatre-vingt-seize (96) parts sociales de la société civile immobilière «Nos Forêts Au Luxembourg SCI», précitée, évaluée à quatre-vingt-seize mille euros (96.000,-EUR)

2) Monsieur David BEAUPAIN, prénommé, ici présent et qui accepte quatre-vingt-seize (96) parts sociales de la société civile immobilière «Nos Forêts Au Luxembourg SCI», précitée, évaluée à quatre-vingt-seize mille euros (96.000,-EUR)

3) Monsieur François BEAUPAIN, prénommé, ici présent et qui accepte quatre-vingt-seize (96) parts sociales de la société civile immobilière «Nos Forêts Au Luxembourg SCI», précitée, évaluée à quatre-vingt-seize mille euros (96.000,-EUR)

Messieurs et Madame ci-après dénommés ensemble «les donataires» Les associés actuels, Monsieur Armand BEAUPAIN et Madame Suzanne GUILLAUME, prénommés, déclarent accepter Monsieur François BEAUPAIN, Monsieur David BEAUPAIN et Madame Donatienne BEAUPAIN comme nouveaux associés de la société civile immobilière «Nos Forêts SCI».

Deuxième Résolution

En conformité de la donation de parts sociales sous titre de partage d'ascendants ci-avant faite, Armand BEAUPAIN, Suzanne GUILLAUME et les trois nouveaux associés déclarent que les quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales sont réparties de la manière suivante:

- Monsieur Armand BEAUPAIN, prénommé, quatre-vingt-seize parts sociales	96
- Madame Suzanne GUILLAUME, prénommé, quatre-vingt-seize parts sociales	96
- Quatre-vingt-seize parts sociales à Madame Donatienne BEAUPAIN, prénommée,	96
- Quatre-vingt-seize parts sociales à Monsieur David BEAUPAIN, prénommé	96
- Quatre-vingt-seize parts sociales à Monsieur François BEAUPAIN, prénommé,	96
Total: quatre cent quatre-vingt parts sociales	480

Troisième Résolution

Monsieur Armand BEAUPAIN et Madame Suzanne GUILLAUME, prénommés, déclarent accepter ces cessions, en tant que gérants, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Charges et conditions

La présente donation des parts d'intérêts a eu lieu sous les charges et conditions suivantes:

1.- Les parts sociales ne pourront être cédées que conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts de la société civile immobilière «Nos Forêts Au Luxembourg SCI».

2.- Les donataires s'acquitteront de tous les droits, frais et honoraires du présent acte. Monsieur Armand BEAUPAIN et Madame Suzanne GUILLAUME déclarent que les parts sociales sont libres de tous gages et de toutes dettes.

3.- Les donataires seront propriétaires des parts sociales leur données à compter de ce jour et seront subrogés dans les droits et obligations attachés à ces parts sociales à compter de ce jour.

4.- Les donataires déclarent connaître et respecter les servitudes constituées aux termes d'un l'acte de vente reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Wiltz, en date du 25 juin 2014, transcrit au bureau des hypothèques de et à Diekirch, le 9 juillet 2014, volume 1471, numéro 85.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent aux donataires sont estimés à environ EUR 7200 euros

Dont acte, fait et passé à Diekirch.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Beaupain A., Guillaume S., Beaupain D., Beaupain F., Beaupain D., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, Actes Civils, le 4 avril 2016. Relation: DAC/2016/5064. Reçu cinq mille cent quatre-vingt-quatre euros (5184 €),

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour des fins administratives.

Diekirch, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016114684/88.

(160087667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

**Green Containership Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM Luxembourg Park Holdings S.à r.l.).**

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 mai 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016111151/11.

(160083402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

DETEGO Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 164.615.

DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le quatre mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Arnaud BLAVIER, dirigeant de société, né le 20 Avril 1978 à Liège (Belgique) et demeurant au 40, rue de Wanzoul à B-4520 Wanze (Belgique).

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il est le propriétaire de la totalité des actions de la société «DETEGO Group S.A.», ayant son siège social à L- 3397 Roeser, 2, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B164.615, constituée suivant acte du notaire Henri HELLINCKX de Luxembourg en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 3119 du 20 décembre 2011, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Edouard DELOSCH de Diekirch en date du 21 octobre 2015, publié au dit Mémorial C, Numéro 3435 du 23 décembre 2015 et dont le capital social est fixé à trente et un mille euro (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BLAVIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016115240/43.

(160089462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

OHL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.902.

—
EXTRAIT

En date du 6 mai, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Barbara Neuerburg, en tant que administrateur B de la Société, avec effet au 6 mai 2016;

- Acceptation de la nomination de Monsieur Sébastien Risser, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que administrateur B de la société avec effet au 6 mai 2016, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2021.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111153/16.

(160083404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Blackfish S.A., Société Anonyme,

(anc. Valorlife Holdings S.A.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 204.909.

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth of May.

Before Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- «BH Holdings S.A.», a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue J.F. Kennedy, and registered with the register of commerce and companies in Luxembourg under number B 143.696,

hereby represented by Mr. Jean-François WILLEMS, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given on the 19th of May 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be registered with it.

Being the sole shareholder of «Valorlife Holdings S.A.» (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue J.F. Kennedy, and registered with the register of commerce and companies in Luxembourg under number B 204.909.

The Company has been incorporated by deed of the notary Léonie GRETHEN, residing in Luxembourg, on the 26th of February 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The sole shareholder holds all thirty-one (31) shares in issue in the Company so that decisions can be validly taken on all items of the agenda.

II.- The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Change of the name of the Company.

2) Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

The resolutions taken by the sole shareholder of the Company are as follows:

First and only resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company and therefore to amend the first article of the articles of incorporation of the Company, so that it reads as follows:

« **Art. 1. Form and Name.** There is hereby established a company in the form of a public company limited by shares ("société anonyme") under the name of «BLACKFISH S.A.» (hereinafter, the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Company Law"), as well as by these articles of incorporation (hereinafter the "Articles").».

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever are to be borne by the Company.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg-City, on the day beforementioned.

Alter reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille seize, le vingt mai.

Pardevant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- «BH Holdings S.A.», une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.696,

ici représentée par M. Jean-François WILLEMS, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée en date du 19 mai 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Étant l'actionnaire unique de «Valorlife Holdings S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204.909.

La Société a été constituée suivant acte du notaire Léonie GRETHEN, de résidence à Luxembourg, le 26 février 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'actionnaire unique détient toutes les trente-et-une (31) actions émises par la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

- 1) Changement du nom de la Société.
- 2) Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

Les résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société sont les suivantes:

Première et unique résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé de modifier le nom de la Société et par conséquent modifier l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et nom.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination «BLACKFISH S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).».

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, sont à charge de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J-F. Willems et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 mai 2016. Relation: GAC/2016/3999. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 30 mai 2016.

J. Castel

Le notaire

Référence de publication: 2016117596/92.

(160091803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

OHL Investments 1407 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.771.

—
EXTRAIT

En date du 6 mai 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Barbara Neuerburg, en tant que administrateur B de la Société, avec effet au 6 mai 2016;

- Acceptation de la nomination de Monsieur Sébastien Risser, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que administrateur B de la société avec effet au 6 mai 2016, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2021;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016111154/16.

(160083405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of April.

Before Me Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP981, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP979, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1307, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1305, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Yucca (Jersey) S.L.P., a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its general partner Yucca Associates Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Pentavest S.à r.l., having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154.065 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1579 of August 3, 2010. The articles of association of the Company have been modified for the last time by a deed of Me Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette on 23 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 May 2015 under number 1234.

II. The capital is fixed at twenty million five hundred twenty eight thousand three hundred eight Euros and fifty six cents (EUR 20,528,308.56) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by twenty-four million thirty-eight thousand two hundred five (24,038,205) class G shares, by forty three thousand three hundred ten (43,310) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by one billion sixty seven million two hundred eighty two thousand three hundred thirty six (1,067,282,336) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Acknowledgement of certain misprints appearing in several notarised decisions taken by the general meeting of shareholders of the Company since 26 September 2013, in particular (i) the number of the class G shares being erroneously stated 24,038,205 instead of the correct figure of 24,038,204, and (ii) the amount of the total issued capital of the Company being erroneously stated EUR 20,528,308.56 instead of the correct figure of EUR 20,528,308.55, and rectification thereof in the first paragraph of Article 6 of the articles of association to be read henceforth as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at twenty million five hundred twenty eight thousand three hundred eight Euros and fifty five cents (EUR 20,528,308.55) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by twenty-four million thirty-eight thousand two hundred four (24,038,204) class G shares, by forty three thousand three hundred ten (43,310) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by one billion sixty seven million two hundred eighty two thousand three hundred thirty six (1,067,282,336) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.” Rectified allocation of the various classes of shares among the Company’s shareholders.

2) Acknowledgement of the redemption of three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares with payment in cash of the nominal value of said class C shares as redemption value, originally held by three shareholders of the Company as follows:

Shareholders	Number of shares	Redemption value
- Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.:	326,525,726	3,265,257.26

- Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	11,391,724	113,917.24
- Yucca (Jersey) S.L.P.:	1,698,078	16,980.78
TOTAL	339,615,528	3,396,155.28

3) Decrease of the share capital of the Company by an amount of three million three hundred ninety-six thousand one hundred fifty-five Euros and twenty-eight cents (EUR 3,396,155.28) by cancellation of the above three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares redeemed and hence held by the Company so as to bring it from its present amount (as rectified above) of twenty million five hundred twenty eight thousand three hundred eight Euros and fifty five cents (EUR 20,528,308.55) to seventeen million one hundred thirty-two thousand one hundred fifty-three Euros and twenty-seven cents (EUR 17,132,153.27).

4) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of association so as to reflect the above decrease of the share capital of the Company following rectification of the current issued capital amount, and subsequent updated allocation of the various classes of shares among the Company's shareholders.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions.

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to acknowledge certain misprints appearing in several notarised decisions taken by the general meeting of shareholders of the Company since 26 September 2013, in particular (i) the number of the class G shares being erroneously stated 24,038,205 instead of the correct figure of 24,038,204, and (ii) the amount of the total issued capital of the Company being erroneously stated EUR 20,528,308.56 instead of the correct figure of EUR 20,528,308.55, and to rectify the said misprints in the first paragraph of Article 6 of the articles of association to be read henceforth as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at twenty million five hundred twenty eight thousand three hundred eight Euros and fifty five cents (EUR 20,528,308.55) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by twenty-four million thirty-eight thousand two hundred four (24,038,204) class G shares, by forty three thousand three hundred ten (43,310) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by one billion sixty seven million two hundred eighty two thousand three hundred thirty six (1,067,282,336) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

As a consequence the classes of various shares are held by the Company's shareholders as follows:

1. Index Ventures V (Jersey), L.P.:

- 241,686,864 class A shares;
- 32,021,635 class D shares;
- 22,369,626 class G shares;
- 21,550,426 class I shares;

2. Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:

- 1,957,842 class A shares;
- 259,399 class D shares;
- 181,214 class G shares;
- 174,574 class I shares;

3. Yucca (Jersey) S.L.P.:

- 3,084,110 class A shares;
- 1,698,078 class C shares;
- 408,621 class D shares;
- 1,410,000 class E shares;
- 192,165 class F shares;
- 1,487,364 class G shares;
- 217 class H shares;
- 275,000 class I shares;
- 8,304,071 class J shares;

4. Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.

- 326,525,726 class C shares;
- 271,130,874 class E shares;

- 36,951,683 class F shares;
- 41,640 class H shares;
- 645,709,150 class J shares;
- 5. Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:
 - 11,391,724 class C shares;
 - 9,459,126 class E shares;
 - 1,289,158 class F shares;
 - 1,453 class H shares;
 - 22,527,292 class J shares;
- 6. Index Ventures Growth II (Jersey) L.P.:
 - 385,043,917 class J shares;
- 7. Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Funds (Jersey) L.P.:
 - 5,697,906 class J shares.

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to acknowledge the redemption of three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares with payment in cash of the nominal value of said class C shares as redemption value, originally held by three shareholders of the Company as follows:

Shareholders	Number of shares	Redemption value
- Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.:	326,525,726	3,265,257.26
- Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	11,391,724	113,917.24
- Yucca (Jersey) S.L.P.:	1,698,078	16,980.78
TOTAL	<u>339,615,528</u>	<u>3,396,155.28</u>

Third resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of three million three hundred ninety-six thousand one hundred fifty-five Euros and twenty-eight cents (EUR 3,396,155.28) by cancellation of the above three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares redeemed and hence held by the Company so as to bring it from its present amount (as rectified above) of twenty million five hundred twenty eight thousand three hundred eight Euros and fifty five cents (EUR 20,528,308.55) to seventeen million one hundred thirty-two thousand one hundred fifty-three Euros and twenty-seven cents (EUR 17,132,153.27).

Forth resolution

As a consequence of the above decrease of capital following rectification of the issued capital amount as decided above, the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at seventeen million one hundred thirty-two thousand one hundred fifty-three Euros and twenty-seven cents (EUR 17,132,153.27) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by twenty-four million thirty-eight thousand two hundred four (24,038,204) class G shares, by forty three thousand three hundred ten (43,310) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by one billion sixty seven million two hundred eighty two thousand three hundred thirty six (1,067,282,336) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up”.

As a consequence of the above amendment, the classes of various shares are held by the Company’s shareholders as follows:

1. Index Ventures V (Jersey), L.P.:
 - 241,686,864 class A shares;
 - 32,021,635 class D shares;
 - 22,369,626 class G shares;
 - 21,550,426 class I shares;
2. Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:
 - 1,957,842 class A shares;
 - 259,399 class D shares;

- 181,214 class G shares;
- 174,574 class I shares;
- 3. Yucca (Jersey) S.L.P.:
- 3,084,110 class A shares;
- 408,621 class D shares;
- 1,410,000 class E shares;
- 192,165 class F shares;
- 1,487,364 class G shares;
- 217 class H shares;
- 275,000 class I shares;
- 8,304,071 class J shares;
- 4. Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.
- 271,130,874 class E shares;
- 36,951,683 class F shares;
- 41,640 class H shares;
- 645,709,150 class J shares;
- 5. Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:
- 9,459,126 class E shares;
- 1,289,158 class F shares;
- 1,453 class H shares;
- 22,527,292 class J shares;
- 6. Index Ventures Growth II (Jersey) L.P.:
- 385,043,917 class J shares;
- 7. Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Funds (Jersey) L.P.:
- 5,697,906 class J shares.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP981, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.\$

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP979, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1307, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1305, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) S.L.P., un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes prénommées et le notaire soussigné, demeureront annexées à l'acte.

Les parties comparantes prénommées, représentées comme établit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Pentavest S.à r.l. ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154.065 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 août 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Blanche MOUTRIER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1234 du 12 mai 2015.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt millions cinq cent vingt-huit mille trois cent huit Euros et cinquante-six centimes (EUR 20.528.308,56) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) parts sociales de classe A, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par vingt-quatre millions trente-huit mille deux cent cinq (24.038.205) parts sociales de classe G, par quarante-trois mille trois cent dix (43.310) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) de parts sociales de classe I et par un milliard soixante-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent trente-six (1.067.282.336) de parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Constatation de certaines erreurs d'impression apparaissant dans plusieurs décisions notariées prises par l'assemblée générale des associés de la Société depuis le 26 Septembre 2013, notamment (i) le nombre des parts sociales de classe G étant indiqué par erreur comme 24.038.205 au lieu du chiffre exact de 24.038.204, et (ii) le montant du capital social de la Société étant indiqué par erreur comme EUR 20.528.308,56 au lieu du chiffre exact de EUR 20.528.308,55, et rectification de celles-ci dans le premier paragraphe de l'article 6 des statuts qui devra prendre désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt millions cinq cent vingt-huit mille trois cent huit Euros et cinquante-cinq centimes (EUR 20.528.308,55) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) parts sociales de classe A, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par vingt-quatre millions trente-huit mille deux cent quatre (24.038.204) parts sociales de classe G, par quarante-trois mille trois cent dix (43.310) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) de parts sociales de classe I et par un milliard soixante-

sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent trente-six (1.067.282.336) de parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

Rectifié répartition des différentes classes des parts sociales entre les associés de la Société.

2) Constatation du rachat de trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C avec le paiement en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales de classe C en tant que la valeur de rachat, originellement détenues par les trois associés de la Société de la façon suivante:

Associés	Nombre des parts sociales	Valeur nominale
- Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.:	326.525.726	3.265.257,26
- Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey). L.P.:	11.391.724	113.917,24
- Yucca (Jersey) S.L.P.:	1.698.078	16.980,78
TOTAL	339.615.528	3.396.155,28

3) Diminution du capital social de la Société d'un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent cinquante-cinq Euros et vingt-huit centimes (EUR 3.396.155,28) par l'annulation de trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C détenues par la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt millions cinq cent vingt-huit mille trois cent huit Euros et cinquante-cinq centimes (EUR 20.528.308,55) à dix-sept millions cent trente-deux mille cent cinquante-trois Euros et vingt-sept centimes (EUR 17.132.153,27).

4) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette diminution de capital social de la Société à la suite de la rectification du montant de capital social actuel (telle que précisée ci-dessus).

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de constater les certaines erreurs d'impression apparaissant dans plusieurs décisions notariées prises par l'assemblée générale des associés de la Société depuis le 26 Septembre 2013, notamment (i) le nombre des parts sociales de classe G étant indiqué par erreur comme 24.038.205 au lieu du chiffre exact de 24.038.204, et (ii) le montant du capital social de la Société étant indiqué par erreur comme EUR 20.528.308,56 au lieu du chiffre exact de EUR 20.528.308,55, et de rectifier celles-ci dans le premier paragraphe de l'article 6 des statuts qui prend désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt millions cinq cent vingt-huit mille trois cent huit Euros et cinquante-cinq centimes (EUR 20.528.308,55) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) parts sociales de classe A, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par vingt-quatre millions trente-huit mille deux cent quatre (24.038.204) parts sociales de classe G, par quarante-trois mille trois cent dix (43.310) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) de parts sociales de classe I et par un milliard soixante-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent trente-six (1.067.282.336) de parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.»

En conséquence de la modification ci-dessus, les différentes classes des parts sociales sont détenues par les associés de la Société comme suit:

1. Index Ventures V (Jersey), L.P.:

- 241,686,864 parts sociales de classe A;
- 32,021,635 parts sociales de classe D;
- 22,369,626 parts sociales de classe G;
- 21,550,426 parts sociales de classe I;

2. Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:

- 1,957,842 parts sociales de classe A;
- 259,399 parts sociales de classe D;
- 181,214 parts sociales de classe G;
- 174,574 parts sociales de classe I;

3. Yucca (Jersey) S.L.P.:

- 3,084,110 parts sociales de classe A;
- 1,698,078 parts sociales de classe C;
- 408,621 parts sociales de classe D;

- 1,410,000 parts sociales de classe E;
- 192,165 parts sociales de classe F;
- 1,487,364 parts sociales de classe G;
- 217 parts sociales de classe H;
- 275,000 parts sociales de classe I;
- 8,304,071 parts sociales de classe J;
- 4. Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.
 - 326,525,726 parts sociales de classe C;
 - 271,130,874 parts sociales de classe E;
 - 36,951,683 parts sociales de classe F;
 - 41,640 parts sociales de classe H;
 - 645,709,150 parts sociales de classe J;
- 5. Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:
 - 11,391,724 parts sociales de classe C;
 - 9,459,126 parts sociales de classe E;
 - 1,289,158 parts sociales de classe F;
 - 1,453 parts sociales de classe H;
 - 22,527,292 parts sociales de classe J;
- 6. Index Ventures Growth II (Jersey) L.P.:
 - 385,043,917 parts sociales de classe J;
- 7. Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Funds (Jersey) L.P.:
 - 5,697,906 parts sociales de classe J.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de constater le rachat de trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C avec le paiement en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales de classe C en tant que la valeur de rachat, originellement détenues par les trois associés de la Société de la façon suivante:

Associés	Nombre des parts sociales	Valeur nominale
- Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.:	326.525.726	3.265.257,26
- Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey). L.P.:	11.391.724	113.917,24
- Yucca (Jersey) S.L.P.:	1.698.078	16.980,78
TOTAL	339.615.528	3.396.155,28

Troisième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de diminuer le capital social de la Société d'un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent cinquante-cinq Euros et vingt-huit centimes (EUR 3.396.155,28) par l'annulation de trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C détenues par la Société afin de le porter de son montant actuel (tel que rectifié ci-dessus) de vingt millions cinq cent vingt-huit mille trois cent huit Euros et cinquante-cinq centimes (EUR 20.528.308,55) à dix-sept millions cent trente-deux mille cent cinquante-trois Euros et vingt-sept centimes (EUR 17.132.153,27).

Quatrième résolution

Suite à la rectification du montant de capital social décidée ci-dessus, suite à la diminution de capital social, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à dix-sept millions cent trente-deux mille cent cinquante-trois Euros et vingt-sept centimes (EUR 17,132,153.27) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) parts sociales de classe A, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par vingt-quatre millions trente-huit mille deux cent quatre (24.038.204) parts sociales de classe G, par quarante-trois mille trois cent dix (43.310) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) parts sociales de classe I et par un milliard soixante-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent trente-six (1.067.282.336) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.»

En conséquence de la modification ci-dessus, les différentes classes des parts sociales sont détenues par les associés de la Société comme suit:

1. Index Ventures V (Jersey), L.P.:
 - 241,686,864 parts sociales de classe A;
 - 32,021,635 parts sociales de classe D;
 - 22,369,626 parts sociales de classe G;
 - 21,550,426 parts sociales de classe I;
2. Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:
 - 1,957,842 parts sociales de classe A;
 - 259,399 parts sociales de classe D;
 - 181,214 parts sociales de classe G;
 - 174,574 parts sociales de classe I;
3. Yucca (Jersey) S.L.P.:
 - 3,084,110 parts sociales de classe A;
 - 408,621 parts sociales de classe D;
 - 1,410,000 parts sociales de classe E;
 - 192,165 parts sociales de classe F;
 - 1,487,364 parts sociales de classe G;
 - 217 parts sociales de classe H;
 - 275,000 parts sociales de classe I;
 - 8,304,071 parts sociales de classe J;
4. Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.
 - 271,130,874 parts sociales de classe E;
 - 36,951,683 parts sociales de classe F;
 - 41,640 parts sociales de classe H;
 - 645,709,150 parts sociales de classe J;
5. Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:
 - 9,459,126 parts sociales de classe E;
 - 1,289,158 parts sociales de classe F;
 - 1,453 parts sociales de classe H;
 - 22,527,292 parts sociales de classe J;
6. Index Ventures Growth II (Jersey) L.P.:
 - 385,043,917 parts sociales de classe J;
7. Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Funds (Jersey) L.P.:
 - 5,697,906 parts sociales de classe J.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2016. Relation: EAC/2016/9826. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016118096/470.

(160092535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

OMNOVA Solutions Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.111.

Les Comptes Annuels au 30 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016111155/11.

(160083598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Mojo Digital One Co-Invest Smava, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 206.275.

En date du 23 mai 2016, la société en commandite spéciale dénommée Mojo Digital One Co-Invest Smava (la "Société") a été constituée par acte sous seing privé. Le siège social de la Société est situé au 37 A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'associé gérant commandité de la Société est la société Mojo Digital One GP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198938 (l'"Associé Gérant Commandité").

Le gérant de la Société est mojo.capital, une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 37 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 198194 (le "Gérant"). Le Gérant a été nommé par l'Associé Gérant Commandité pour être en charge de l'administration, la gestion et la commercialisation de la Société en application de l'article 22-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et dispose, par conséquent, du pouvoir et de l'autorité d'engager la Société et de lier celle-ci en toute circonstance.

L'objet de la Société est d'investir exclusivement dans Smava GmbH, une société exploitant une plateforme de prêts à la consommation basée en Allemagne (l'"Investissement"). La Société peut exécuter, délivrer et effectuer tout contrat, acte et autre obligations et initier toute activité et transaction que l'Associé Gérant Commandité et/ou le Gérant juge nécessaire ou désirable afin d'effectuer tous les buts et objectifs, sujet aux et en accord avec les provisions du contrat social. La Société ne fera pas, sans l'accord unanime de tous les associés, d'investissement autre que l'Investissement. L'Associé Gérant Commandité et/ou le Gérant prendront les actions qu'ils estiment être raisonnable pour structurer l'Investissement de sorte (a) qu'au moment de faire l'Investissement, toute fiscalité soit minimisée, incluant toute retenue à la source sur les dividendes et intérêts, sur les revenus anticipés ou sur les produits en capitaux des associés de cet Investissement; ou (b) que cela n'engendre pas les associés commanditaires (du simple fait d'être des associés commanditaires) d'être sujet à (i) devoir remplir une déclaration d'impôt dans la juridiction rapportant le revenu autre que le revenu provenant du contrat social, ni (ii) devoir payer le revenu net d'imposition dans cette juridiction en rapport avec le revenu des associés commanditaires autre que le revenu provenant du contrat social.

Le Gérant est exclusivement investi de la gestion et du contrôle de la Société conformément au contrat social et conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le Gérant pourra conclure et exécuter tout contrat et tout autre engagement au nom et pour le compte de la Société ainsi qu'engager la Société dans toutes les activités et transactions et prendre toutes les mesures nécessaires, appropriés, souhaitables, accessoires ou opportunes pour la poursuite ou l'accomplissement de l'objet mentionné ci-dessus.

La Société investira exclusivement dans l'Investissement pour un montant total d'un million cent euros (EUR 1.000.100).

La Société a été constituée pour une durée limitée, qui commencera à compter de la date de sa constitution et se terminera au deuxième anniversaire de la pleine réalisation de l'Investissement, soit huit ans après la constitution. La durée de la Société pourra être prolongée ou écourtée à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016115547/43.

(160088414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

**OP DE GENN, Hôtel-Restaurant, Société à responsabilité limitée,
(anc. Walsheim Sàrl).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 11, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 9.277.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 10/05/2016

Changement de siège

L'assemblée décide de changer le siège de la société de l'adresse: 28, place de la Gare L-1616 Luxembourg vers l'adresse

11, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10/05/2016.

Theo Hettinger.

Référence de publication: 2016111156/14.

(160082984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Global Atlantico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.392.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 158.644.

L'an deux mille seize, le treize avril.

Le soussigné Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'acte d'augmentation de capital de la société à responsabilité limitée Global Atlantico S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158644, reçu par Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (numéro 2093/15 de son répertoire), en date du 30 décembre 2015, enregistré à Esch/Alzette, actes civils le 11 janvier 2016 relation: EAC/2016/781, (ci-après l'Acte),

Une erreur s'est immiscée dans la troisième résolution des associés de la version anglaise de l'Acte, de sorte qu'il faudrait la rectifier et la lire comme suit:

Version initiale

Version anglaise

Third resolution

«As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully earned out, the shareholders decide to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows

" **Art. 6.** The share capital is set at EUR 49,392,537 (forty-nine million three hundred and ninety-two thousand five hundred euro) represented by 493,925 (four hundred and ninety-three thousand nine hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 00 (one hundred euros) each "

Version modifiée

Version anglaise

Third resolution

«As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully earned out, the shareholders decide to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows

" **Art. 6.** The share capital is set at EUR 49,392,500 (forty-nine million three hundred and ninety-two thousand five hundred euro) represented by 493,925 (four hundred and ninety-three thousand nine hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 00 (one hundred euros) each"

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2016. Relation: EAC/2016/9060. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016117058/40.

(160090803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

O3 Asset Value SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 185.151.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für O3 Asset Value SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016111161/11.

(160083933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

M.G.S. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 24, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 186.610.

L'an deux mille seize, le treize mai;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

ONT COMPARU:

1. Monsieur Philippe GALLION, employé, né à Moyeuvre-Grande (France) le 22 janvier 1978, demeurant au 16, rue Haropré, 54240 Joeuf (France), propriétaire de cinquante (50) parts sociales, et

2. Monsieur Cédric MACZKA, gérant de société, né à Metz (France) le 11 octobre 1981, demeurant au 21, rue du Général Castelnau, 54240 Joeuf (France), propriétaire de cinquante (50) parts sociales,

tous deux ici représentés par Madame Carmela CIPRIANO, employée, demeurant professionnellement au 24, rue Geespelt, L-3378 Livange (le "Mandataire"), en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé. Ces procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "M.G.S. s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3844 Schiffflange, Z.I. Letzebuenger Heck, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 186610 (la "Société"), a été constituée le 18 avril 2014, suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1733 du 4 juillet 2014;

- Que les comparants sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris, par leur Mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2016, de transférer le siège social de la Société de L-3844 Schiffflange, Z.I. Letzebuenger Heck à L-3378 Livange, 24, rue Geespelt, et de modifier subséquemment l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Roeser; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. CIPRIANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mai 2016. 2LAC/2016/10346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016116290/43.

(160090096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

Panker Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.999.

Suite au changement de la dénomination de l'associé unique, il y a lieu de modifier les données le concernant comme suit:

- Citibank International PLC a changé sa dénomination en Citibank Europe PLC

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111164/13.

(160083540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Parque Principado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 180.448.

Veillez noter :

- que l'adresse de Mademoiselle Marie-Pierre Ghedin, gérant de la Société, a changé comme suit:

* Du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

* Au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- que l'adresse de Monsieur Michel Thill, gérant de la Société, a changé comme suit:

* Du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

* Au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- et que l'adresse de Monsieur Jérôme Letscher, gérant de la Société, a changé comme suit:

* Du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

* Au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111166/19.

(160083681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Arista SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.056.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 mai 2016, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Alain Heinz, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

- Mette Skov, administrateur de catégorie A, avec adresse au 6, Kampmannsgade 1, 1604 Copenhague V, Danemark

- Frantz Palludan, administrateur de catégorie A, avec adresse au 16, Frederiksberggade, 1459 Copenhague, Danemark

- Nikolaj Stampe, administrateur de catégorie A, avec adresse au 3, Tuborg Boulevard, 2900 Hellerup, Danemark

- Peer Munkholt, gérant de catégorie A, avec adresse au 4, Bremerholm, 1069 Copenhague K, Danemark

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016111496/22.

(160084393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Pasing Munich Arcaden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.428.

En date du 3 mai 2016, l'Associé Unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Tony Roy en tant que gérant de la Société avec effet au 3 mai 2016 inclus.

L'Associé Unique a décidé de le remplacer par M. Sylvain Dubois, résidant professionnellement au 1001, rue du Square Victoria, Québec, H2Z 2B5, Canada, avec effet au 3 mai 2016 inclus et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes depuis le 3 mai 2016:

(i) Jean-Philippe Gachet; et

(ii) Sylvain Dubois.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pasing Munich Arcaden

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016111167/19.

(160084124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Crown South America S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de Foire.

R.C.S. Luxembourg B 206.379.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr. Ruy DEL GAISO, born in Sao Paulo (Brazil) on May 8th, 1969, residing in Sao Paulo, R. Itaquera, 492 Pacaeumbu, 01246-030 Brazil;

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on April 14, 2016 and

2) Mr. Renato MIRANDA MAZZUCHELLI, born in Sao Paulo (Brazil) on June 8th, 1971, residing in Sao Paulo, Rua Dr. Theophilo Ribeiro de Andrade 149, apt. 21, SP 05466-020, Brazil,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on April 14, 2016.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Crown South America S.A." (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered

office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitization transactions as permitted under the Securitization Act 2004. To that effect, the Company may, inter alia, with reference to the acquisition of economic rights acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.

The Company may carry out (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, warrants, founder's shares, ordinary and/ or preferred shares and any kind of debt including under one or more issue programs. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitization Act 2004, the Company may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitization of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitization transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitization Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent permitted under the Securitization Act 2004.

In accordance with the Securitization Act 2004, the Board of Directors is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company attributable to an issue of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate, as determined hereafter in the Article 9".

Art. 5. Compartments. The Board is entitled to create one or more compartments in each case corresponding to a separate part of the Company's estate.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of the Company creating such compartment, no resolution of the Board of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board taken in breach of this provision shall be void. The Company is entitled to freely dispose and transfer its assets under the conditions determined by the Board.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph each compartment of the Company may be liquidated separately without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the Board.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 3,100 (three thousand one hundred) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 10.- (ten euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 7. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday in June of each year at 11.00 a.m. (CET). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. Unless otherwise indicated in the convening notice, the voting bulletins must be received by the Company 48 (forty-eight) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined hereafter), (in the case that the Company has only one director), as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a sole shareholder, the Company can be managed by a Sole Director only who does not need to be the Sole Shareholder. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed

by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The Sole Director or as the case may be the directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among the Directors and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent any prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least fifty percent (50%) of the Board is present or represented at a meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or by all Directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of two Directors, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Independent Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The independent auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004 and in addition to any other contractual agreement between the parties concerned, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the investor, the creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which

the investor has invested or in respect of which the creditor or the contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

- 1) The first business year begins today and ends on December 31st, 2016.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2017.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the appearing parties represented as stated above, declared to subscribe the issued shares as follows:

Subscribers:	Shares:
Mr. Ruy DEL GEISO, prenamed	1,550 (one thousand five hundred and fifty)
Mr. Renato MIRANDA MAZZUCHELLI, prenamed	<u>1,550 (one thousand five hundred and fifty)</u>
Total	3,100 (three thousand one hundred)

All these shares have been paid up by the subscribers to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the shareholder

The above named parties, representing the whole of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 3 (three);
2. The following persons are appointed as directors:
 - Mrs. Alba RIVOLTA, born in Carate Brianza (MB), on July 23, 1973 and professionally domiciled in L-1118 Luxembourg, 5 rue Aldringen
 - Mr. Michael GAMO-KUBA, born in Brazzaville (Congo), on August 21, 1973 and professionally domiciled in L-1528 Luxembourg, 2 Boulevard de la Foire;
 - Mr. Bruno CAPONE, born in Rome (Italy) on November 14, 1969 and professionally domiciled in L-1528 Luxembourg, 2 Boulevard de la Foire.
3. The term of office of the Directors, shall end at the annual General Meeting of the year 2022;
4. The address of the registered office of the Company is at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le onze mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Ruy DEL GAISO, né à Sao Paulo (Brésil), le 8 mai 1969, demeurant à Sao Paulo, R. Itaquera, 492 Pa-caeumbu, 01246-030 Brésil,

Ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donné à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 14 avril 2016 et

2) Monsieur Renato MIRANDA MAZZUCHELLI, né à Sao Paulo (Brésil), le 8 juin 1971, demeurant à Sao Paulo, Rua Dr. Theophilo Ribeiro de Andrade 149, apt. SP 05466-020, Brésil,

Ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donné à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 14 avril 2016 et

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Crown South America S.A.» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci- après, l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi de 2004 sur la Titrisation. A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut encore acquérir, conserver et vendre des participations dans des partenariats, des partenariats limités, des fiducies, des fonds et dans d'autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations, de certificats, de parts sociales, de warrants, de parts ordinaires et/ou préférentielles, et de toutes sortes de titres de dette, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds notamment les fonds provenant d'emprunt et/ou de l'émission de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

La Société peut, dans les limites de la Loi de 2004 sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi de 2004 sur la Titrisation le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans restriction aucune, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi de 2004 sur la Titrisation.

Dans les limites imposées par la Loi de 2004 sur la Titrisation, le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments (représentant les avoirs de la Société dans le cadre d'une émission de titres par la Société) correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société, tel que déterminé ci-après à l'Article 9.

Art. 5. Compartiments. Le Conseil peut créer un ou plusieurs compartiments, dans chaque cas, correspondant à une partie distincte des biens de la Société.

Entre les investisseurs, chaque compartiment de la Société doit être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société qui (i) se rapportent à un compartiment ou (ii) sont survenus en connexion avec la création, l'opération et la liquidation d'un compartiment sont strictement limitées aux actifs de ce compartiment qui doit être exclusivement disponible pour satisfaire de tels créanciers et des investisseurs. Les créanciers et les investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas rattachés à un compartiment spécifique de la Société ne doivent avoir aucun droit sur les actifs d'aucun des compartiments.

À moins qu'autrement prévu dans la résolution du Conseil d'Administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du Conseil d'Administration de la Société ne peut modifier la résolution créant un tel compartiment ou affecter directement les droits des créanciers et des investisseurs dont les droits se rapportent à un tel compartiment sans l'approbation préalable des créanciers et des investisseurs dont les droits se rapportent à un tel compartiment. Toute décision du Conseil d'Administration pris dans l'infraction de cette disposition doit être déclarée nulle. La Société peut librement disposer de, et transférer, ses actifs sous les conditions telles que déterminées par le Conseil.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne le liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts, les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du Conseil d'Administration.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 7. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi de Juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour sauf mention contraire indiquée dans la convocation. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 48 (quarante-huit) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par l'Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils sont rééligibles.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci- après, le Président) parmi les Administrateurs et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins cinquante pour cent (50%) du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire, telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence ou par tous les Administrateurs présents lors de cette réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un Administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 17. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004 et en complément de tout autre accord entre les parties concernées, tout investisseur dans, et tout créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un investisseur, un créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le créancier ou la partie contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentés comme dit ci-avant, ont déclaré de souscrire aux actions émises comme suit:

Souscripteurs	Actions:
Monsieur Ruy DEL GEISO, prénommé	1.550 (mille cinq cent cinquante)
Monsieur Renato MIRANDA MAZZUCHELLI, prénommé	1.550 (mille cinq cent cinquante)
Total	3.100 (trois mille cent)

Toutes ces actions ont été libérées par le souscripteur à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme d'EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires ci-dessus prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois);

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:

- Madame Alba RIVOLTA, née à Carate Brianza (Italie), le 23 juillet 1973 avec adresse professionnelle 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- Monsieur Michael GAMO-KUBA, né à Brazzaville (Congo), le 21 Août 1973 et professionnellement domicilié in L-1528 Luxembourg, 2 Boulevard de la Foire;

- Monsieur Bruno CAPONE, né à Rome (Italie), le 14 Novembre 1969 et professionnellement domicilié in L-1528 Luxembourg, 2 Boulevard de la Foire.

3. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2022.

4. Le siège social de la société est fixé au 2, Boulevard de Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 mai 2016. 2LAC/2016/10574. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016116824/629.

(160092009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Patron Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.800,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.456.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111168/10.

(160083725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Phadia Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 94.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.968.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111171/9.

(160083638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Dentsply BX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 204.830.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of April.

In front of Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Dentsply BX S.à r.l.”, a Luxembourg Société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 204.830 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 26 February 2016, currently awaiting publication in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Sirona Dental Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, and having its principal place of business at 4835 Sirona Drive, Charlotte, NC 28273, PO Box 410100, United States of America (the “Sole Shareholder”), duly represented by Madame Sofia Afonsoda Chao Conde, notary clerk residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2 (two Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,502 (twelve thousand five hundred two Euro) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 48,706,873 (forty-eight million seven hundred six thousand eight hundred seventy-three Euros), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Sirona Bermuda Hold Co, LLC, of 2 (two) new shares by way of a contribution in kind amounting to EUR 48,706,875 (forty-eight million seven hundred six thousand eight hundred seventy-five Euros), of which an amount of EUR 2 (two Euros) shall be allocated to the share capital of the Company and EUR 48,706,873 (forty-eight million seven hundred six thousand eight hundred seventy-three Euros), shall be allocated to a specific share premium account attached to the shares;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Approval of the subsequent amendment of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2 (two Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,502 (twelve thousand five hundred two Euro) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the “New Shares”) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 48,706,873 (forty-eight million seven hundred six thousand eight hundred seventy-three Euros) (the “Share Premium”) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of 1 % (one percent) of an interest in Sirona Bermuda Holdings L.P., a Bermuda limited partnership, having its registered office and principal place of business at Cumberland House, 1 Victoria St., 9th Floor, Hamilton HM 11, Bermuda (“SBH LP”), resulting in the Company becoming the owner of a 100 % (one hundred percent) interest in SBH LP (the “Contribution”).

Third resolution:

Pursuant to the above second resolution, it is unanimously resolved to accept the subscription and payment by the following subscriber (the “Subscriber”), Sirona Bermuda Hold Co., LLC, a company with limited liability, organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, hereby represented by Madame Sofia da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, duly authorized, subscribing for 2 (two) New Share [s] by way of contribution in kind amounting to EUR 48,706,875 (forty-eight million seven hundred six thousand eight hundred seventy-five Euros).

Subscribers' intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder and the Subscriber, here represented as aforementioned, Sirona Bermuda Hold Co, LLC, declares to subscribe the above 2 (two) New Shares by way of contribution in kind amounting to USD 54,963,273 (fifty-four million nine hundred sixty-three thousand two hundred seventy-three United States Dollars), and having a EUR equivalent of EUR 48,706,875 (forty-eight million seven hundred six thousand eight hundred seventy-five Euros) according to the USD/EUR internal Dentsply Sirona Treasury exchange rate available as at 13 April 2016.

Subscription - Evidence of the contribution

The New Shares have been subscribed for by the Subscriber and have been fully paid through a contribution in kind consisting of 1% of the interest held by the subscriber in SBH LP amounting to EUR 48,706,875 (forty-eight million seven hundred six thousand eight hundred seventy-five Euros).

All the New Shares have been fully paid up in kind, proofs of which have been duly given to the Company.

Evaluation

The total value of the Contribution made by the Subscriber to the Company amounts to EUR 48,706,875 (forty-eight million seven hundred six thousand eight hundred seventy-five Euros) and is allocated as follows:

- EUR 2 (two Euros) to the share capital; and
- EUR 48,706,873 (forty-eight million seven hundred six thousand eight hundred seventy-three Euros) to the share premium.

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 15 April 2016, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of the Contribution may be subject to a possible adjustment. In the case the Contribution value be increased further to such an adjustment, the Share Premium shall be adjusted accordingly through written resolutions of the shareholders of the Company to be taken under private seal.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- Mr. Robert Winters, with address at 221, West Philadelphia Street, York, Pennsylvania 17402, United States of America, as class A manager;
- Mr. William Reardon, with address at 221, West Philadelphia Street, York, Pennsylvania 17402, United States of America, as class A manager;
- Mr. Andrew O'Shea, with address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager;

- Mr. Douwe Terpstra, with address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager; and

- Ms. Ingrid Cernicchi, with address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager;

all represented here by Madame Sofia da Chao Conde, prenamed, by virtue of a statement of contribution value;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Sirona Dental Inc., holder of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company; and
- Sirona Bermuda Hold Co, LLC, holder of 2 (two) shares of the Company.

The notary acts that all the 12,502 (twelve thousand five hundred two) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on the following resolution:

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows (the second paragraph remaining unchanged):

Art. 8. (First paragraph). The Company's share capital is set at EUR 12,502 (twelve thousand five hundred two Euro), represented by 12,502 (twelve thousand five hundred two) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quinzième jour d'avril.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Dentsply BX S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204.830 (la «Société»), constituée par un acte notarié soussigné le 26 Février 2016, actuellement en attente de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il est apparu:

L'associé unique de la société, Sirona Dental Inc., une société constituée sous les lois de l'état du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 4835 Sirona Drive, Charlotte, NC 28273, PO Box 410100, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»), dûment représenté par Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée “ne varietur” par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1 EUR (1 Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été préalablement dûment informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 EUR (deux Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 12.502 EUR (douze mille cinq cent deux Euros), par l'émission de 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission

globale s'élevant à 48.706.873 EUR (quarante-huit millions sept cent six mille huit cent soixante-treize Euros), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être entièrement libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Sirona Bermuda Hold Cp, LLC, de 2 (deux) nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature d'un montant de 48.706.875 EUR (quarante-huit millions sept cent six mille huit cent soixante-quinze Euros), dont 2 EUR (deux Euros) sera alloué au capital social de la Société et 48.706.873 EUR (quarante-huit millions sept cent six mille huit cent soixante-treize Euros) sera alloué au compte spécifique de prime d'émission attaché aux parts sociales;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 EUR (deux Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 12.502 EUR (douze mille cinq cents deux Euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 48.706.873 EUR (quarante-huit millions sept cent six mille huit cent soixante-treize Euros) (la «Prime d'Émission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature de 1% (un pourcent) de la participation de Sirona Bermuda Holdings L.P., une société en commandite des Bermudes, ayant son siège sociale au Cumberland House, 1 Victoria St., 9th Floor, Hamilton HM 11, Bermudes («SBH LP»), résultant de la Société devenant le propriétaire à hauteur de 100% (cent pour cent) de la participation dans SBH LP (l'«Apport»).

Troisième résolution:

En vertu de la deuxième résolution ci-dessous, il est décidé unanimement d'accepter la souscription et le paiement par le souscripteur suivant (le «Souscripteur»), Sirona Bermuda Hold Co., LLC, une société à responsabilité limitée organisé sous le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, qui est ici représenté par Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg, dûment autorisé, souscrivant pour 2 (deux) Nouvelles Parts Sociales par le biais de l'Apport en nature d'un montant de 48.706.875 EUR (quarante-huit millions sept cent six mille huit cent soixante-quinze Euro).

Intervention des Souscripteurs - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique et le Souscripteur, ici représenté comme indiqué précédemment, Sirona Bermuda Hold Co, LLC déclare souscrire 2 (deux) Nouvelles Parts Sociales par le biais de l'Apport en nature d'un montant de 54.963.273 USD (cinquante-quatre millions neuf cent soixante-trois mille deux cent soixante-treize Dollars Américain), soit l'équivalent de 48.706.875 EUR (quarante-huit millions sept cent six mille huit cent soixante-quinze Euros) conformément au taux de change USD/EUR interne au groupe Dentsply Sirona Treasury au 13 avril 2016.

Souscription - Preuve de l'apport

L'Apport réalisé par le Souscripteur a été entièrement payé par le biais d'un apport en nature consistant à 1% de la participation détenue par le Souscripteur dans SBH LP d'un montant de 48.706.875 EUR (quarante-huit millions sept cent six mille huit cent soixante-quinze Euros).

Toutes les parts sociales ont été payées par nature, la preuve de chacun a été donnée à la Société.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport fait par le Souscripteur à la Société s'élève à un montant global de 48.706.875 EUR (quarante-huit millions sept cent six mille huit cent soixante-quinze Euros), et est alloué comme suit:

- 2 EUR (deux Euros) au capital social; et

- 48.706.873 EUR (quarante-huit millions sept cent six mille huit cent soixante-treize Euros) à la prime d'émission.

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datant du 15 avril 2016, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La valeur de l'Apport pourra faire l'objet d'un possible ajustement. Si la valeur de l'Apport s'avérait plus élevée suite à un tel ajustement, la Prime d'Émission sera ajustée en conséquence moyennant des résolutions écrites d'associés de la Société prises sous seing privé.

Intervention des gérants

Sont intervenus:

- Mr. Robert Winters, avec adresse professionnelle au 221, West Philadelphia Street, York, Pennsylvania 17402, Etats Unis d'Amérique, gérant de classe A;
- Mr. William Reardon, avec adresse professionnelle au 221, West Philadelphia Street, York, Pennsylvania 17402, Etats Unis d'Amérique, gérant de classe A;
- Mr. Andrew O'Shea, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, gérant de classe B;
- Mr. Douwe Terpstra, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, gérant de classe B; et
- Mme. Ingrid Cernicchi, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, gérant de classe B;

tous représentés par Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, précitée, en vertu d'une déclaration de valeur d'apport;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leurs responsabilités, légalement responsables de l'Apport comme gérants de la Société en raison de l'Apport, approuvent expressément la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Sirona Dental Inc., détenteur de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société; et
- Sirona Bermuda Hold Co, LLC, détenteur de 2 (deux) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que toutes les 12.502 (douze mille cinq cent deux) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution suivante:

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit (le deuxième paragraphe demeurant inchangé):

« **Art. 8. (Premier paragraphe).** Le capital social de la Société est fixé à 12.502 EUR (douze mille cinq cent deux Euros), représenté par 12.502 (douze mille cinq cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.».

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2016. Relation: EAC/2016/9329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016116900/251.

(160090796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Piano Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.823.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 201611173/13.

(160084047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Pictet Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.927.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 15 avril 2016 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants:

- M. Nicolas Tschopp, 60 Route des Acacias, CH-1211 Genève 73
- M. Francesco Ilardi, 60 Route des Acacias, CH-1211 Genève 73
- M. Justin Egan, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- M. Thomas Nummer, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- M. Anil Kumar Singh, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

5. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Ernst & Young pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pictet Select

Référence de publication: 201611175/19.

(160084253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Denova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 174.361.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and sixteen, on the fourth of April,

before Us Maître Marc Loesch, notary residing in in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Victoria Management Services S.A., company incorporated in accordance with the laws of Luxembourg under registration number B 47765 and with its registered address at 58 Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Sole Shareholder")

here represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally at in Mondorf-les-Bains (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy under private seal given on 30 March 2016.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Said appearing party, through its Proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Denova S.à r.l. in liquidation, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, with share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 174.361 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of notary Maître Maître F. Kesseler dated 13 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-No.453 dated 23 February 2013.

The Company was put into liquidation by deed of the undersigned notary dated 10 September 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") No.3185 dated 24 November 2015

I. The agenda of the meeting (the "Meeting") is the following:

1. To submit, table, hear and approve the report of the liquidator, Sporagnium Limited, a limited liability company incorporated in the British Virgin Islands on 22 September 2004, with registration number 615637 and registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, British Virgin Islands, (the "Liquidator") on the application of the

corporate assets and to submit and table the accounts and supporting documents of the Company as set out in Annex 1 hereto.

2. To submit, table, hear and approve the report of Ecovis Luxembourg S.à r.l. (“Ecovis”) appointed as commissaire-vérificateur à la liquidation of the Company having regard to the actions of Sporagnium Limited, the liquidator of the Company, as set out in Annex 2 hereto.

3. To discharge (quitus) the Liquidator for the performance of all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

4. To discharge Ecovis, commissaire-vérificateur à la liquidation of the Company for all duties during, and in connection with the liquidation of the Company.

5. To grant discharge (quitus) to the Company's managers, Hermanus R. W. Troskie and Riordan John, for the performance of their mandates up to 10 September 2015, the date the Company was placed into liquidation.

6. To resolve to close the liquidation of the Company and to distribute the net result of the liquidation to the Sole Shareholder.

7. To resolve on the safekeeping of the Company's books and records and to decide that the Company's documents and books be kept for five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations at the following address: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

8. To resolve on the cancellation of the shares in the Company and the deletion of the Company's share register.

9. Miscellaneous.

II. That the present Meeting constituting 100% of the share capital of the Company is regularly constituted and may validly deliberate on the items being on the agenda.

After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the Meeting unanimously decided upon the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to table and hear the report of the liquidator on the application of the corporate assets and also submits and tables the accounts and supporting documents of the Company as set out in Annex 1 hereto, which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Second resolution

The Meeting of the Sole Shareholder decides to table the report of Ecovis, on the liquidation, as set out in Annex 2 hereto, which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Third resolution

The Meeting decides to approve the report of the liquidator and the accounts and supporting documents of the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides to approve the report of the commissaire-vérificateur à la liquidation, Ecovis, aforementioned.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant discharge (quitus) to the liquidator of the Company, Sporagnium Limited, a limited liability company incorporated in the British Virgin Islands on 22 September 2004, with registration number 615637 and registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, British Virgin Islands, for the performance of all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to give full discharge to the commissaire-vérificateur à la liquidation Ecovis with registered office at 56, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 77.027.

Seventh resolution

The Meeting decides to grant discharge (quitus) to the managers of the Company, Hermanus R. W. Troskie and Riordan John, for the performance of their mandates up to the date of liquidation of the Company.

Eighth resolution

The Meeting decides to close the liquidation.

Ninth resolution

The Meeting decides that the books and records of the dissolved Company will be kept for five (5) years from the date of the publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at the following address: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Tenth resolution

The Meeting resolves to cancel all the shares in the Company and to delete the Company's share register.

Expenses

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholder's meeting are valued at one thousand five hundred euro (EUR 1,500) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the proxyholder of the Sole Shareholder, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with us the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mille seize, le quatre avril,
par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

Victoria Management Services S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg sous le numéro B 47765 et ayant son siège social au 58 Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (“l'Associé Unique”) ici représentée par Mr Frank Stolz-Page, de résidence professionnelle à Mondorf-les-Bains (le “Mandataire”), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mars 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et par le notaire soussigné, restera attachée au présent acte, afin d'être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

Laquelle partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- La partie comparante est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous le nom de Denova S.à r.l., en liquidation, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.361 (la “Société”), constituée selon un acte notarial de Maître F. Kessler en date du 13 Décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-No.453 en date du 23 février 2013.

La Société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 10 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial”) No.3185 en date du 24 novembre 2015.

I. Les points de l'ordre du jour de l'Assemblée (l'“Assemblée”) sont les suivants:

1. Soumettre, présenter, entendre et approuver le rapport du liquidateur, Sporagnium Limited, une société à responsabilité limitée constituée aux Iles Vierges Britanniques le 22 septembre 2004, et enregistrée sous le numéro 615637 ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Iles Vierges Britanniques, (le “Liquidateur”) sur l'emploi des actifs de la Société et soumettre et présenter les comptes et les documents de support de la Société tel qu'énoncé dans l'Annexe 1 ci-après.

2. Soumettre, présenter, entendre et approuver le rapport d'Ecovis Luxembourg S.à r.l. (“Ecovis”) nommé commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société eu égard aux actions de Sporagnium Limited, le liquidateur de la Société, comme défini dans l'Annexe 2 ci-après.

3. D'octroyer la décharge (quitus) au Liquidateur pour la performance de l'ensemble de ses fonctions durant, et dans le cadre de la liquidation de la Société.

4. D'octroyer la décharge à Ecovis, commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société pour la performance de l'ensemble de ses fonctions durant, et dans le cadre de la liquidation de la Société.

5. D'octroyer la décharge (quitus) aux gérants de la Société, Hermanus R. W. Troskie et Riordan John, pour l'exécution de leur mandat à partir du 10 septembre 2015, date à laquelle la Société a été placée en liquidation.

6. De décider de clôturer la liquidation de la Société et de distribuer le résultat net de la liquidation à l'Associé Unique.

7. De décider de conserver les livres et registres de la Société et de décider que les documents et livres de la Société soient conservés pendant cinq ans (5) à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

8. De décider l'annulation des parts sociales de la Société et la suppression du registre des parts sociales de la Société.

9. Divers.

II. Que la présente Assemblée représentant 100% du capital social de la Société est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour.

Après discussion des raisons et après délibération en bonne et due forme, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de présenter et d'entendre le rapport du liquidateur quant à l'emploi des actifs de la Société et de soumettre et présenter les comptes et livres de la Sociétés tel que défini dans l'Annexe 1 ci-dessous, laquelle restera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui au même moment.

Deuxième résolution

L'Assemblée de l'Associé Unique décide de présenter le rapport d'Ecovis, sur la liquidation, tel que défini dans l'Annexe 2 ci-après, laquelle restera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui au même moment.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur ainsi que les comptes et livres relatifs à la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, Ecovis, cité ci-dessus.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer la décharge (quitus) à Sporagnium Limited, une société à responsabilité limitée constituée aux Iles Vierges Britanniques le 22 septembre 2004, et enregistrée sous le numéro 615637 ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Iles Vierges Britanniques pour l'exécution de l'ensemble de ses fonctions au cours de et dans le cadre de la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer la pleine décharge au commissaire-vérificateur à la liquidation Ecovis ayant son siège social au 56, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.027.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer la décharge (quitus) aux gérants de la Société, Hermanus R. W. Troskie et Riordan John, pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date à laquelle la Société a été mise en liquidation.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide que soient conservés les livres et registres de la Société pendant cinq ans (5) à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Dixième résolution

L'Assemblée décide l'annulation des parts sociales de la Société et la suppression du registre des parts sociales de la Société.

Frais

Le montant total des frais ou charges qui incombent à la Société en raison de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Associé est évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire instrumentant, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de l'Associé Unique, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 13 avril 2016. GAC/2016/2953. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111596/184.

(160084857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Pinnacle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.238.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 13 mai 2016:

- D'accepter la démission de Monsieur Geoffrey HENRY avec effet immédiat; et
- De nommer en tant que gérant de catégorie A de la Société; Monsieur Alexander THOMPSON, né le 17 avril 1975 à Uccle, Belgique, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111176/15.

(160083814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Asia-Pacific Property Fund Partnership SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 204.581.

—
Extract of the amended and restated limited partnership agreement (the "LPA") of Asia-Pacific Property Fund Partnership SCSp dated 27 May 2016

1. Sole unlimited partner. Asia-Pacific Property Fund (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B204523 and having a share capital of USD 20,000 (the Managing General Partner is the sole unlimited partner of the Partnership).

2. Name, Corporate object and registered office.

2.1 Name

The name of the special limited partnership (société en commandite spéciale) is "Asia-Pacific Property Fund Partnership SCSp" (the Partnership).

2.2 Corporate object

(a) The purpose of the Partnership is to carry on the business of investment activities and in particular, but without limitation, to identify, research, negotiate, make, manage and monitor the progress of and sell, realize, exchange or distribute investments (directly or indirectly through one or more body corporates, limited partnerships, trusts, corporations, legal arrangements or other person owned, wholly or in part, by the Partnership, directly or indirectly, for the purpose of holding one or more investments), which will include the purchase, subscription, acquisition, sale and disposal of real estate assets and real estate-related assets, the investment in shares, debentures, convertible loan stock, other securities of whatever nature (whether listed or unlisted), derivatives and other financial instruments, and the incurrence or making of loans (whether secured or unsecured), in connection with investments in a portfolio of assets.

(b) The Partnership will follow the investment strategy described in Schedule 1 to the LPA and has the power to do all and everything necessary, suitable or proper to carry out the matters set out in the LPA, and to do every other act or acts, or thing or things, incidental to or in connection with any such matters.

(c) The Partnership may execute, sign, seal, deliver and perform all deeds, contracts and other undertakings and engage in all activities and transactions as may, in the opinion of the Managing General Partner or JP Morgan Funds Limited in its capacity as the alternative investment fund manager (as defined in the Alternative Investment Fund Managers Directive (2011/61/EU) and Commission Delegated Regulation (EU) No 231/2013) of the Partnership (the AIFM), be necessary or advisable in order to carry out the matters set out in the LPA.

2.3 Registered office

The registered office of the Partnership is at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Appointment of the manager and signatory powers.

3.1 Management

The Managing General Partner is the general managing partner of the Partnership. The Partnership, acting by the Managing General Partner, has appointed the AIFM to act as the alternative investment fund manager for the Partnership, and the AIFM is responsible for portfolio management, risk management, valuation, marketing and any ancillary services in relation thereto in respect of the Partnership.

3.2 Signatory powers

The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the managers of the Managing General Partner. Subject to the terms of the LPA, the AIFM also has certain powers to bind the Partnership.

4. Commencement and duration of the partnership. The Partnership was established on 4 March 2016 and will continue indefinitely, unless terminated sooner in accordance with the provisions of the LPA

The present extract is followed by a French translation and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Extrait du contrat social (le "Contrat Social") de Asia-Pacific Property Fund Partnership SCSp signé le 27 mai 2016

1. Associé commandite unique. Asia-Pacific Property Fund (GP) S.à.r.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B204523 et ayant un capital social de USD20.000 (l'Associé Gérant Commandité est l'unique associé commandité de la Société).

2. Dénomination, Objet social et siège social.

2.1 Dénomination

La dénomination de la société en commandite spéciale est «Asia-Pacific Property Fund Partnership SCSp» (la Société).

2.2 Objet social

(a) L'objet de la Société est d'exercer des activités d'investissement et en particulier, mais sans limitation, d'identifier, rechercher, négocier, faire, gérer et surveiller la progression de et vendre, réaliser, échanger ou distribuer des investissements (directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personne(s) morale(s), société(s) en commandite, fiducie(s), société(s), arrangements légaux et autre personnes détenues, en tout ou pour partie, par la Société, directement ou indirectement, dans le but de détenir un ou plusieurs investissements), ce qui inclut l'achat, la souscription, l'acquisition, la vente et la disposition d'actifs immobiliers, l'investissement dans des actions, obligations, emprunts obligataires convertibles, autres titres de n'importe quelle nature (cotés ou non cotés), produits dérivés et autre instruments financier, et l'émission et la création de prêts (garantis ou non), en relations avec des investissements dans un portefeuille d'actifs.

(b) La Société suivra la stratégie d'investissement décrite dans l'Annexe 1 du Contrat Social et a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire, approprié et adéquat pour réaliser les objectifs indiqués dans le Contrat Social, et de faire tout autre acte ou chose, accessoire ou en connection avec ces objectifs.

(c) La Société peut exécuter, signer, sceller, délivrer et effectuer tous actes, contrats et autres engagements et s'engager dans toutes activités et transactions qui peuvent, dans l'opinion de l'Associé Gérant Commandité ou JPMorgan Funds Limited en sa capacité de gérant de fonds d'investissement alternatif (tel que défini dans la Directive sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatif (2011/61/EU) et le Règlement Délégué de la Commission (EU° No 231/2013) de la Société (le GFIA) être nécessaires ou recommandées dans le but de réaliser les objectifs décrits dans le Contrat Social, conformément aux dispositions du Contrat Social.

2.3 Siège social

Le siège social de la Société est sis à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation du gérant et pouvoirs de signature.

3.1 Gestion

L'Associé Gérant Commandité est l'associé gérant commandité de la Société. La Société, agissant par l'Associé Gérant Commandité, a nommé le GFIA en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatif pour la Société, et le GFIA est responsable pour la gestion de portefeuille, la gestion des risques, l'évaluation, la distribution et tout service accessoire en relation avec la Société.

3.2 Pouvoir de signature

La Société sera engagée pour toute matière à l'égard des tiers par la seule signature des gérants de l'Associé Gérant Commandité. Sous réserve des termes du Contrat Social, le GFIA a également certains pouvoirs pour lier la Société.

4. Commencement et durée de la société. La Société a été constituée le 4 mars 2016 et continuera indéfiniment, à moins que dissoute conformément au Contrat Social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Signature

L'Associé Gérant Commandité

Référence de publication: 2016117669/93.

(160092321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Pinnacle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 169.193.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 12 mai 2016:

- D'accepter la démission de Monsieur Geoffrey HENRY avec effet immédiat; et
- De nommer en tant que gérant de catégorie A de la Société; Madame Pamela VALASUO, née le 26 mai 1975 à Borga Ik, Finlande, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111177/15.

(160083408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Plochingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 124.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016111179/10.

(160083577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Luna Bianca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 2, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.405.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «LUNA BIANCA S.à r.l.», ayant son siège social à L-9044 Ettelbruck, 2, avenue de la Gare

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 106.405,

tenu en date du 15 avril 2016, suivant acte reçu par Maître Elisabeth REINARD, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 20 avril 2016, sous le référence DIE/2016/5735,

que 1) Monsieur Vito LOMBARDI, gérant de société, né le 5 août 1971 à Triggiano (Italie), demeurant à L-7595 Reckange (Mersch), 61A, rue Principale, associé de la prédite société, a vendu avec effet immédiat 250 parts sociales à Monsieur Gaetano COLETTA, serveur, né le 21 avril 1973 à Putignano (Italie), demeurant à L-7323 Steinsel, 20, rue Montée Haute.

Suite à cette cession de parts, les cinq cents parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune, sont réparties comme suit:

Monsieur Gaetano COLETTA	500
Total:	500

2) Démission de Monsieur Vito LOMBARDI, prénommé, comme gérant de la prédite société, et ce avec effet immédiat.

3) Nomination de Monsieur Gaetano COLETTA, prénommé, comme gérant unique de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

Monsieur Gaetano COLETTA a pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Ettelbruck, le 20 mai 2016.

Pour extrait conforme

Elisabeth REINARD

Le notaire

Référence de publication: 2016112823/29.

(160085359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.
